




A partir de la rentrée 2023/2024, la Région Réunion met en place la restauration à 1€ par jour pour les élèves demi-pensionnaires et internes en statut scolaire lycéen (hors apprentis et étudiants).

1. Les tarifs indicatifs pour l'année 2023/2024

	Tarifs indicatifs 2023/2024 à charge des familles		
	(sont <u>exclus les étudiants en BTS et apprentis</u>)		
	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
Demi-pensionnaires 4jrs	63€	32€	46€
Demi-pensionnaires 5jrs	77€	40€	57€
Internes	198.90€	102€	145.35€

2. Comment inscrire votre enfant à la cantine ?

INSCRIPTION	<p>Pour inscrire les élèves à la cantine scolaire, vous devez transmettre au service de gestion le formulaire de renseignement. Vous pouvez inscrire un élève à la cantine avant le début du trimestre concerné.</p> <p>Toute inscription doit être faite par écrit avec la signature du responsable légal.</p> <p>Modalités de paiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Elèves boursiers : le prix de la facture sera déduit du montant de la bourse. -Elèves non boursiers : la facture sera transmise en fin de trimestre avec les modalités de paiement.
RADIATION	<p>Changer de régime et devenir EXTERNE : Pour retirer un élève de la cantine, le responsable légal doit transmettre une demande écrite et signée 15 jours avant le début du trimestre concerné (exemple : au plus tard le 4/12 pour le 2e trimestre, avant les vacances de mars pour le 3e trimestre).</p> <p>Concernant le 1er trimestre, vous pouvez faire la modification avant le 1/09/2023.</p>

3. Hébergement en internat des lycéens originaires des cirques

Lycéens de

Salazie, Mafate ou Cilaos

L'INTERNAT EST GRATUIT

 voir service de gestion